

**PV**  
**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY**  
**DEPARTEMENT DU GARD**  
**SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

Date convocation : 06 avril 2022

Date affichage convocation : 06 avril 2022

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames : BENOR Giselaine, GUIRAUD Delphine.

Messieurs : DURAND Jacques, LIOVE Serge, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel, CLEMENT David, COULON Thierry.

**Absent(es) excus(és) :**

ARMAND Marie-Paule, DJELILATE Sonia, BEHAR Yoni, DRACIUS Gaston, DUSSAUD Romaric, FABRE Séverine.

**Procuration(s) :**

Mme FABRE a donné procuration à M. VOLEON

Mme DJELILATE a donné procuration à M. COULON

Mme ARMAND a donné procuration à Mme GUIRAUD

M. BEHAR a donné procuration à M. CLEMENT

Membres 14

Présents 08

Procuration(s) 04

Votants 12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : GUIRAUD Delphine

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**APPROBATION ET SIGNATURE PV PRECEDENT**

**DELIBERATION 2022-21**  
**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**BUDGET PRINCIPAL MAIRIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif principal 2022 :

Il est rappelé que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet du budget primitif 2022 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 599 064 €

Dépenses et recettes d'investissement : 663 971 €

### **DELIBERATION 2022-22 BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2022**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget annexe Photovoltaïque 2022 :

Il est rappelé que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal,

Vu le projet du primitif budget annexe Photovoltaïque 2022 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget annexe Photovoltaïque primitif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 15 550,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 15 847,96 €

### **DELIBERATION 2022-23 TARIFICATION LOCALISATION DES PROFESSIONNELS DU VILLAGE SUR PLAN**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-11 approuvant l'acquisition d'un plan du village avec localisation des professionnels du village qui serait installé sur la place de la mairie et la facturation aux sociétés et artisans qui souhaitaient y figurer.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été transmis aux professionnels afin d'avoir un accord pour figurer sur ce plan sous condition d'une participation financière estimée entre 30 et 50 euros.

Suite à cette consultation 22 entreprises ont répondu favorablement

Compte tenu du coût de l'opération et du nombre de réponses favorables à l'affichage le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide que la somme de 30 € sera demandé à chaque professionnel souhaitant figurer sur le plan,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

### **DELIBERATION 2022-24 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PROJET DE MISE A JOUR DU PARC INFORMATIQUE ET VIDEOPROJECTEURS DES CLASSES DE L'ECOLE COMMUNALE**

Considérant le projet de la commune de mettre à jour le parc informatique et les vidéoprojecteurs de l'école communale ;

Considérant le plan de financement;

Coût total de l'opération : 6 381,15 € HT

FDC demandé : 3 190,57 €

Reste à charge pour la commune 3 190,57 € HT + TVA récupérable dans le cadre de la FCTVA

Le Conseil Municipal à l'unanimité : DECIDE

- D'approuver le projet DE MISE A JOUR DU PARC INFORMATIQUE ET VIDEOPROJECTEURS DES CLASSES DE L'ECOLE COMMUNALE
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer cette dépense en section d'investissement du budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de Nîmes Métropole dans le cadre des fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Un membre de l'assemblée indique que dans le cadre des travaux de sécurisation route de St Génès, il n'a pas été prévu l'éclairage public. Il suggère qu'au moment des travaux de voirie de prévoir l'installation des gaines et éléments nécessaires à un futur projet d'éclairage public dans cette zone, en attendant de déposer un dossier de demande de subvention pour l'éclairage public, l'assemblée approuve cette suggestion.
- Monsieur le Maire indique qu'un organisme de jeunesse demande l'autorisation de bivouaquer sur un terrain communal cet été dans le cadre d'une randonnée VTT. Il s'agit d'une cinquantaine de collégiens et de 20 accompagnateurs. Il propose de leur accorder le « petit terrain du stade » avec un accès au vestiaire visiteurs pour les sanitaires. L'assemblée n'y voit pas d'objections dans la mesure où le bivouac d'une nuit ne soit pas prévu durant la fête votive et la soirée radio crochet.

### **Séance levée à 21 heures 30**

Affichage effectué le 19 avril 2022

DURAND Jacques  
Maire